

Incidence du déferrage sur l'usure du pied et le confort du cheval trotteur en course

Claire Moiroud, Sandrine Jacquet, Virginie Coudry, Dagmar Trachsel, Lila Bertoni, Edwige Ferrier, Fabrice Audigié, Jean -Marie Denoix

CIRALE-Hippolia, Goustranville, Calvados (France)

Chez les trotteurs, la pratique du déferrage pour disputer une course est devenue fréquente, et peut concerner les 4 pieds du cheval ou seulement les 2 antérieurs ou postérieurs. Les professionnels considèrent que le déferrage permet pour certains chevaux d'améliorer les troubles d'allures notamment en modifiant le geste ou la trajectoire du pied. Mais cette pratique permettrait surtout d'augmenter la vitesse. Les statistiques publiées dans la presse professionnelle tendent d'ailleurs à démontrer que les chevaux ont de meilleures performances lorsqu'ils sont déferrés et ces données ont un impact sur le comportement des parieurs. De ce fait, depuis 2009, les entraîneurs doivent obligatoirement mentionner, lors de la déclaration des partants, si le cheval disputera l'épreuve ferré ou déferré.

Des études scientifiques ont démontré que l'allègement du pied, par le retrait de la ferrure, permettait une augmentation de la fréquence des foulées (H. Chateau *et coll.* Genève 2012). Cependant aucune étude n'avait évalué l'impact de cette pratique sur les tissus profonds du pied et plus généralement sur le confort du cheval. Or, le déferrage entraîne une usure de la boîte cornée du pied et donc sa pratique répétée à intervalles courts peut provoquer une réduction de la protection de ces tissus par la sole et la paroi.

Dans ce contexte et dans un souci de préservation du bien-être animal, la Société d'Encouragement à l'élevage du Cheval Français (SECF), a travaillé, depuis quelques années, sur le contrôle du déferrage des trotteurs en course. Actuellement, le règlement des courses interdit le déferrage des jeunes trotteurs de 2 et 3 ans. Afin d'évaluer la nécessité de régulariser le déferrage des chevaux de plus de 4 ans, la SECF a souhaité connaître l'impact du déferrage sur la santé des trotteurs de course et, pour ce faire, a sollicité une équipe de spécialistes en pathologie locomotrice du cheval. L'étude de l'incidence du déferrage sur l'usure du pied et le confort du cheval trotteur en course a été dirigée par le Pr Denoix et son équipe du CIRALE (Centre d'Imagerie et de Recherche sur les Affections Locomotrices Equines) grâce au financement de la SECF durant l'automne 2013. L'objectif de l'étude était d'analyser les conséquences du déferrage en course sur le pied du trotteur (potentielles lésions ou douleur sur les composantes du pied ou les articulations basses) pour donner une base scientifique de réflexion à la SECF en vue d'une éventuelle adaptation de la réglementation des courses afin d'éviter toute atteinte à la santé du cheval.

L'étude a été menée sur 6 Trotteurs Français de 4 et 5 ans sur une période de 6 semaines. Chaque semaine, les chevaux ont réalisé le même travail dont une preuve de 2800 m sur l'hippodrome de Cabourg. Tous les 15 jours, quatre chevaux ont été déferrés pour l'épreuve ;

les 2 autres sont restés ferrés à chaque épreuve (lot témoin). Un examen clinique standardisé centré sur les pieds, a été réalisé avant et le lendemain de l'épreuve. Ces examens comprenaient un suivi photographique, des tests d'évaluation de la sensibilité des pieds et l'évaluation de la locomotion du cheval sur un tapis roulant à 30 km/h grâce à des enregistrements vidéos haute fréquence.

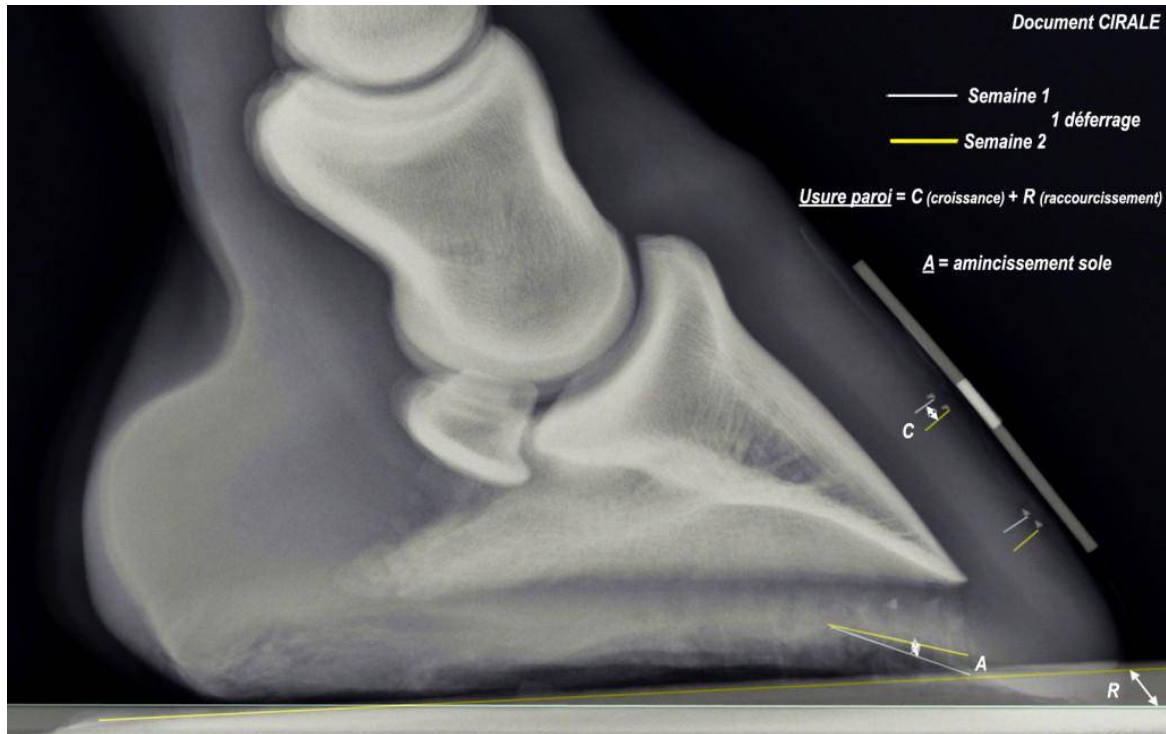


Test d'évaluation de la sensibilité solaire (pince algométrique pour standardiser la force de pression exercée sur le pied)
©CIRALE



Examen sur tapis roulant à grande vitesse : 30 km/h pour l'analyse des allures et la mesure de la longueur des foulées
©CIRALE

Afin d'évaluer un éventuel impact du déferrage sur les tissus profonds du pied (os, articulations, tendons et tissus mous), quatre techniques d'imagerie ont été utilisées : la radiographie, l'échographie, la scintigraphie et l'imagerie par résonance magnétique (IRM). La radiographie a également permis de mesurer précisément l'usure de la corne (paroi et sole).



Superposition de 2 radios du pied postérieur droit d'un trotteur permettant le calcul de l'usure de la paroi et de la sole liée au déferrage (1 déferrage entre la 1ère et la 2ème semaine) ©CIRALE

Parallèlement à l'étude de l'impact du déferrage sur l'appareil locomoteur, une évaluation du confort global du cheval a été réalisée avec le dosage des principaux paramètres sanguins marqueurs du stress (cortisol et adrénaline) et le suivi de la fréquence et du rythme cardiaque.

Les résultats montrent des différences entre les 2 lots visibles dès le premier déferrage. Le déferrage entraîne une sensibilité du pied et une discrète inflammation osseuse de la phalange distale après l'épreuve qui s'accroissent au cours des déferrages successifs. Le déferrage provoque, par ailleurs, une discrète augmentation de la sécrétion du cortisol compatible avec la sensibilité des pieds observée après l'épreuve. L'usure de la corne de la paroi en pince, après une épreuve déferrée, est d'en moyenne 2,6 mm sur les antérieurs et 4,2 mm sur les postérieurs. L'usure est variable, en fonction des semaines et des chevaux : la valeur maximale d'usure de la paroi en pince sur une épreuve déferrée est de 6 mm sur un antérieur et 8,6 mm sur un postérieur. Enfin, l'usure de la sole, plus marquée lorsque le cheval court déferré, est supérieure à celle de la paroi dans la partie postérieure du pied.

Ces résultats ne concernent qu'un petit nombre de chevaux et un type de piste ; des travaux complémentaires sur l'influence de la nature et de l'entretien de la piste, de la météo et sur les variations inter-individuelles (qualité de la corne, allures...) seraient intéressants à mener.